

Qui surveille les plages

Le secteur subit une importante pénurie de maîtres-nageurs. Une situation « exceptionnelle » qui a contraint les établissements privés et la municipalité à prendre des mesures d'urgence.

Les cinq maîtres-nageurs normalement postés sur les Sablettes durant la saison estivale ne sont plus. Et pour cause, les établissements privés situés sur cette parcelle de plage n'ont, pour la plupart, pas réussi à recruter malgré la multiplication des offres d'emploi. Seulement trois sont actuellement dotés d'un surveillant de baignade, dont deux se partagent, sur dérogation, un seul maître-nageur.

Surveillance assurée par le Sdis

Alors, à situation exceptionnelle mesure exceptionnelle. Un avenant à la convention initialement instaurée entre municipalité et Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) a été ajouté. Il prévoit le renforcement des équipes, contre rémunération de ces derniers en fin de saison. Une grande première. « Les plages privées sont au milieu des plages publiques. L'espace n'est pas énorme, c'est un petit plan d'eau, explique Marie-Laure Morgado, responsable santé, hygiène et sécurité à la mairie de Menton. La collectivité a donc choisi d'ajouter des surveillants pour pouvoir assurer la sécurité des baigneurs dans ces établissements. » Au total, trois sapeurs-pompiers, un de plus qu'en temps normal, scrutent la baie. Une enveloppe supplémentaire leur sera octroyée, en plus des 150 000 euros prévus chaque année. Une facture sera ensuite adressée aux établissements des Sablettes.

« Encadrement bien établi »

Dylan* est l'un des seuls surveillants à avoir été embauché par une plage privée sur ce site. Pompier volontaire toute l'année, il a opté pour le privé : « Ici, je suis autonome alors qu'au Sdis c'est du travail en équipe, ce ne sont pas les mêmes horaires ni le même rythme de travail ». Originaire de la région, le logement, non inclus dans son contrat,

n'a pas non plus été un problème. Il travaille quotidiennement avec les équipes des sapeurs-pompiers présentes au poste de secours Rondelli. « Il y a les petits jeunes qui tournent, on communique, on se connaît, je sais que je peux compter sur eux et ils savent qu'ils peuvent compter sur moi. »

Ces « petits jeunes », Etienne en fait partie. Professeur d'EPS dans le nord de la France, il revient ici chaque été depuis 2016. « Je connais très bien les lieux, il y a une possibilité d'évolution car dès la troisième année, on peut passer chef de poste », détaille-t-il, tout en balayant du regard la plage du Casino sur laquelle il a été affecté. S'il a choisi ce territoire, c'est « évidemment pour le cadre de vie » qu'offre la baie mentonnaise. Mais pas que. « Ici, il y a un encadrement qui est bien établi avec une hiérarchie. Nous avons à disposition du matériel et des moyens que nous ne retrouvons pas ailleurs. Des véhicules, un bateau, un poste de secours... On est également couvert en tant que fonctionnaire. Si demain, il arrive quelque chose ou que malheureusement on n'arrive pas à intervenir, il y a un dispositif qui nous protège. »

50 % de renouvellement

Au contraire des plagistes, il reste plus facile pour le Sdis de recruter. D'abord, car les sapeurs-pompiers ne renouvellent que 50 % de leurs effectifs - 36 sauveteurs sont revenus cet été - et surtout car les saisonniers sont logés gratuitement. « Sur la Côte d'Azur, ce n'est pas tout le monde qui peut se le permettre ! », concède Etienne. Les logements sont mis à disposition par les communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin. Pour compléter ses équipes, la caserne mentonnaise procède par anticipation. « On s'y prend très à l'avance, dès que la saison est finie on commence déjà à préparer la suivante. On utilise surtout les réseaux sociaux et surtout, le bouche-à-oreille, c'est comme ça que l'on recrute beaucoup, puis on essaie de



A défaut de maîtres-nageurs sur les plages privées, le Sdis a dû renforcer ses équipes, sur la plage des Sablettes notamment.

les faire revenir le plus possible », explique Frédéric Caille, commandant. Les profils varient, tantôt des sapeurs-pompiers volontaires, tantôt des étudiants. Sur 60 maîtres-nageurs recrutés pour les territoires de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin, les deux-tiers sont affectés à la Cité du citron. Seulement six habitent le littoral. « C'est devenu un confort de travailler ici. Humainement, nous sommes très bien accompagnés, de la formation jusqu'aux interventions. Cela nous met en confiance, de

grandir et de progresser », confie Etienne, qui pourrait bien tirer sa révérence d'ici quelques saisons. Le « petit jeune » n'en est plus vraiment un. Il est désormais « le plus ancien de tous les sauveteurs de Menton ».

* Le prénom a été modifié

Dossier :
MANON REINHARDT
mreinhardt@nicematin.fr
Photos : Dylan MEIFFRET

Mesure exceptionnelle ou solution durable ?

Et si cette mesure d'urgence s'imposait comme une solution durable ? C'est en tout cas « une analyse à porter », selon Marie-Laure Morgado, responsable santé, hygiène et sécurité de la Ville.

Pour ce faire, il faudrait une évolution de la loi qui oblige actuellement chaque établissement à disposer de son propre maître-nageur du 15 juin au 15 septembre, sous peine de fermeture. « Selon le profil du terrain à surveiller, comme la plage des Sablettes qui mesure l'équivalent de deux piscines et qui est un petit plan

d'eau, une adaptation des textes de loi pourrait être menée », questionne-t-elle en précisant qu'il s'agit « d'une réflexion globale ». Le site compte une plage publique sur laquelle un important dispositif de secours est déjà déployé. Alors pourquoi ne pas mutualiser la surveillance ?

Michèle Leoni-Martini, présidente de l'Association des Établissements Balnéaires de la Riviera Française (l'EBARF), ne semble pas l'envisager sur le long terme : « Ils font un super travail, ce sont de vrais professionnels, je pense que la



Sur les Sablettes, seuls trois établissements ont réussi à recruter un maître-nageur.

surveillance est plus assidue mais c'est vraiment à défaut de maîtres-nageurs cette année. J'espère que tout reviendra à la normale l'an prochain. »

Du côté de la caserne mentonnaise, le commandant Frédéric Caille reste plutôt ferme sur la question : « À la demande de la municipalité, nous avons accepté de renforcer nos équipes au vu des carences des plagistes. Mais nous ne pouvons pas nous substituer aux obligations des plages privées du moment qu'ils proposent un service payant ».